



La Chrétienne / ECCM Cup

Grade : 5B

Dimanche 20 septembre 2020

Société des Régates d'Antibes



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de toutes les catégories de conception norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1.2 tous les bateaux du système à handicap Osiris et Multi 2000.

3.2 Du fait des mesures sanitaires en vigueur, les bateaux admissibles peuvent :

s'inscrire uniquement en ligne [sur le site www.sr-antibes.fr](http://www.sr-antibes.fr) avec paiement, jusqu'au samedi 19 septembre à 16 heures, en ligne ou au secrétariat du club au Bâtiment Mistral, Quai Nord du Port Vauban - 06600 ANTIBES 04.92.91.13.13

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent être en mesure de présenter à tout moment à la demande de l'autorité organisatrice :

- leur licence FFVoile validée compétition ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF

- le certificat de jauge ou de conformité

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 million d'Euros

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 10 Euro par bateau

5. PROGRAMME

5.3 Le dimanche 20 septembre : 1er signal d'avertissement à 09h30 en baie de Juan les Pins.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site S.R.A. ou au secrétariat du club.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours sera de type côtier avec départ en baie de Juan les Pins.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 s'applique

9. CLASSEMENT

9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 Une course sera courue et devra être validée.

9.4 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL et temps sur temps pour les Multi 2000.

Les regroupements de classes seront effectués de la façon suivante :

SR Antibes 2020		
Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D et ex E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26.1 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	26 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K
Flamme Rose	Solitaires toutes classes	

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. RESULTATS ET PRIX

A 19h00 après la régata au siège de la S.R.A. Du fait des mesures sanitaires en vigueur, une seule personne par bateau pourra y participer.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le 04.92.91.13.13

Sécurité pour les équipages en solitaire

La régata étant ouverte aux équipages en solitaire, il est demandé à ces derniers :

- Le port du gilet de sauvetage 150 Newton de la sortie du port, puis tout le long de la Course jusqu'au retour au port.

- La présence d'une VHF portable étanche allumée sur le canal 6 clipsée sur le gilet de sauvetage.

- La présence d'une lampe flash homologuée sur le gilet et d'une petite lampe torche

Étanche dans la poche.

- Lignes de vie à poste.

- Avoir une assurance en responsabilité civile en vigueur pour la régata, y compris en solitaire (courses de moins de 100 milles)